

## MISE A JOUR 2015 DE L'ETUDE SUR LA FISCALITE DU SECTEUR DU MEDICAMENT EN FRANCE ET EN EUROPE - SYNTHÈSE -

Pour la quatrième année consécutive, le cabinet PwC Société d'Avocats a réalisé à la demande du Leem une étude de la fiscalité pesant sur les entreprises du secteur pharmaceutique.

Cette étude chiffrée compare la charge globale d'impôts (charges générales et sectorielles) qui pèse sur les laboratoires pharmaceutiques en France et dans les principaux pays européens, en fonction des grands profils d'entreprises du secteur.

La mise à jour 2015 de l'étude s'inscrit dans le prolongement des conclusions des années précédentes. Parmi les sept pays inclus dans l'étude (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Espagne, Suisse), **la France présente toujours le taux d'impôt global le plus élevé, quels que soient les cas de figure et le profil d'entreprises<sup>1</sup> retenus**. En substance, les taux français sont supérieurs à ceux des autres pays étudiés avec un écart minimum de 4 points et nous constatons un écart supérieur à 12 points dans plus de deux tiers des cas.

De plus, l'écart déjà sensible avec nos voisins européens s'est encore creusé cette année, en particulier avec le Royaume-Uni et l'Espagne en raison principalement de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés mise en œuvre dans ces deux pays.

Par ailleurs, en dehors du taux global d'imposition, les critères d'attractivité que compte un territoire sont principalement les régimes fiscaux incitatifs en matière de recherche ainsi que la stabilité de la norme fiscale.

Sur ce premier critère, la France se situe en relativement bonne position grâce notamment au crédit d'impôt recherche et au taux réduit d'imposition applicable aux revenus des droits de propriété industrielle<sup>2</sup>. Ce dernier régime, certes favorable, n'est cependant pas isolé et reste fortement concurrencé par des régimes de « patent box » similaires, voire plus attractifs, mis en place par certains de nos voisins européens. Cette concurrence ressort clairement du comparatif présenté en annexe 2, qui reprend les grandes lignes des régimes de « patent box » en vigueur en France, Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Par ailleurs, la très forte instabilité des règles fiscales françaises constitue un signal négatif à l'égard des investisseurs étrangers. Dans cette perspective, il convient de noter la **profonde réforme de la clause de sauvegarde** (contribution ONDAM) introduite par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2015.

Compte tenu des nouveaux mécanismes de déclenchement et de calcul de cette contribution, nous ne disposons pas à ce jour des données qui nous permettraient d'en simuler l'impact ; la clause de sauvegarde n'a donc pas été chiffrée dans la mise à jour de l'étude pour 2015.

Toutefois, sur la base des informations dont nous disposons le déclenchement de cette clause de sauvegarde au titre de 2015 apparaît plus que probable. Or les nouvelles modalités de calcul de la contribution sont extrêmement complexes et génèrent plusieurs difficultés majeures pour les entreprises du secteur et en particulier :

- Une charge de travail alourdie par la nécessité de préparer des données prévisionnelles pour 2015 dans le courant du mois d'octobre / novembre ;

<sup>1</sup> L'étude a été réalisée sur la base de trois modèles de laboratoires définis comme suit : (i) Entrepreneur (société mère) : entreprise détenant des actifs incorporels (brevets, marques) et ayant une activité de recherche et développement (R&D), une activité de production et une activité de distribution ; (ii) Producteur-Distributeur : Filiale ayant une activité de production, une activité de distribution et une activité de R&D effectuée pour le compte de l'entrepreneur principal (pas d'actifs incorporels détenus) ; (iii) Distributeur : Filiale ayant une activité de distribution et une activité de R&D effectuée pour le compte de la maison mère (pas d'actifs incorporels détenus).

<sup>2</sup> Régime de l'article 39 terdecies du Code général des impôts).

- Une visibilité réduite sur la charge d'impôt de l'exercice, puisque la contribution de chaque entreprise à la clause de sauvegarde ne peut être estimée qu'en fin d'année ;
- Des incertitudes comptables générant des discussions complexes entre les entreprises du secteur et leurs commissaires aux comptes.

Dans un contexte mondial où la fiscalité s'affirme comme l'un des grands paramètres de la compétitivité, le poids excessif de la fiscalité spécifique pesant sur le secteur constitue un handicap supplémentaire. La régulation économique sur le secteur, au travers des lois de financement de la sécurité sociale, semble se faire de plus en plus pénalisante et l'absence de prévisibilité et de lisibilité de la norme fiscale française représente une forte source d'instabilité pour les entreprises et les investisseurs.

# METHODOLOGIE / CONCLUSIONS DE LA MISE A JOUR DE L'ETUDE FISCALE

## 1. CONTEXTE

Mise à jour de l'étude fiscale réalisée chaque année depuis 2012 afin de prendre en compte les réformes fiscales introduites depuis cette date et applicables en 2015.

### 1.1 Impôts et prélèvements pris en compte

Cette étude couvre les principaux impôts et prélèvements auxquels les entreprises de l'industrie pharmaceutique sont assujetties, qu'il s'agisse de charges générales ou sectorielles (impôts et contributions directs, droits d'enregistrement, taxes et participations assises sur les salaires, impôts et taxes sectoriels spécifiques à l'industrie pharmaceutique, charges sociales sur les salaires et versements obligatoires aux salariés).

Dans le cadre de la mise à jour de 2015, la seule réforme prise en compte pour la France concerne la baisse de la contribution à la formation professionnelle continue.

### 1.2 Pays étudiés

Les sept pays européens étudiés sont les suivants : France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse (canton de Bâle), Espagne et Irlande.

### 1.3 Période couverte

L'étude a été mise à jour sur la base des règles fiscales applicables en 2015 dans chacun des pays concernés.

## 2. MODALITES PRATIQUES DE REALISATION DE L'ETUDE

### Etape 1 : détermination de données financières théoriques

L'objectif de l'étude est de déterminer une charge globale et objective d'impôts et de prélèvements, sur la base de données financières identiques pour chacun des pays étudiés. Dans ce but, ont été établis les bilans et comptes de résultats simplifiés d'une entreprise virtuelle, qui ont servi de base aux calculs d'impôts et prélèvements de chaque pays. Ces données financières ont été établies selon les trois modèles suivants :

- **Variante I** : Entrepreneur principal détenant des actifs incorporels (brevets, marques) et ayant une activité de recherche et développement (R&D), une activité de production et une activité de distribution.
- **Variante II** : Filiale ayant une activité de production, une activité de distribution et une activité de R&D effectuée pour le compte de l'entrepreneur principal (pas d'actifs incorporels détenus).
- **Variante III** : Filiale ayant une activité de distribution et une activité de R&D effectuée pour le compte de la maison mère (pas d'actifs incorporels détenus).

**L'attention est attirée sur le fait qu'il s'agit de données purement théoriques, déterminées afin d'être représentatives des activités étudiées.**

□ Etape 2 : détermination de la charge globale d'impôts et prélèvements par pays

Sur la base des hypothèses financières retenues à l'issue de l'étape 1, la charge globale d'impôts et prélèvements de chaque entité dans chaque pays a été déterminée en collaboration avec nos correspondants dans les différents pays concernés. Ces calculs ont été effectués selon les normes fiscales de droit commun applicables aux entreprises du secteur pharmaceutique. En d'autres termes, il n'a pas été tenu compte des régimes dérogatoires favorables susceptibles de s'appliquer dans certains pays (ex. rescrits fiscaux suisses).

### 3. SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ETUDE

- Le taux d'impôt global le plus élevé est systématiquement celui applicable en France. Cette conclusion se retrouve dans tous les cas de figure : pour l'Entrepreneur, le Fabricant-Distributeur et le Distributeur.

Sur les 18 hypothèses de calcul des taux d'impôt étrangers :

- Tous les taux étrangers sont inférieurs aux taux français, avec un écart minimum de 4 points par rapport aux taux français ;
- Dans plus de deux tiers des cas (13 taux sur 18), les taux étrangers sont inférieurs d'au moins 12 points par rapport aux taux français.

Les écarts les plus sensibles concernent les entités de Distribution (jusqu'à 60 points d'écart entre la France et l'Irlande, 47 points avec le Royaume-Uni et 45 points avec la Suisse) et de Fabrication - Distribution (jusqu'à 43 points d'écart entre la France et l'Irlande, 28 points avec le Royaume-Uni et 25 points avec la Suisse).

Pour l'entité Entrepreneur, l'écart reste très significatif (29 points d'écart entre la France et l'Irlande, 21 points avec le Royaume-Uni, 16 points avec la Suisse). Il est néanmoins légèrement plus réduit, grâce au régime fiscal français applicable aux redevances de brevets (article 39 terdecies du CGI).

- Le taux global impôts + charges sociales + participation des salariés est systématiquement et très nettement supérieur en France, par rapport à tous les autres pays étudiés.

Sur ce taux global, l'écart minimal entre la France et les autres pays est de 10 points – et cet écart peut aller jusqu'à 69 points.

- Toutes hypothèses confondues, le pays le plus attractif est l'Irlande.

Dans tous les cas de figure étudiés, tant le taux global d'imposition que le taux global impôts + charges sociales est systématiquement le plus bas en Irlande. Viennent ensuite le Royaume-Uni et la Suisse.

- Le nombre d'impôts et taxes applicables en France, et en particulier de taxes sectorielles, est supérieur à celui des autres pays.

La France compte une dizaine de taxes sectorielles, dont nous n'avons retenu que les 5 principales.

Les autres pays en ont appliqué tout au plus 3 (Espagne et Italie), voire une seule (Allemagne) ou même aucune à l'exception non significative des honoraires d'enregistrement des spécialités pharmaceutiques (Royaume-Uni, Suisse et Irlande).

- L'Espagne, puis la France, sont les deux pays pour lesquels le poids des taxes sectorielles par rapport au taux d'imposition global est le plus élevé.

Selon les cas de figure étudiés, le poids des taxes sectorielles varie de 49% à 79% pour l'Espagne et de 33% à 64% pour la France.

Ce taux est nul pour le Royaume-Uni (aucune taxe sectorielle) et de 1% à 4% seulement en Irlande et en Suisse (compte tenu des honoraires d'enregistrement des spécialités pharmaceutiques).

□ Evolution 2015 par rapport aux résultats de l'étude 2014 :

Le taux global d'imposition français déterminé pour 2015 s'allège très légèrement par rapport à celui de 2014, compte tenu de la baisse de la contribution à la formation professionnelle continue. Cette diminution reste toutefois non significative dans l'ensemble.

Dans le même temps, pour les pays étrangers :

- les taux applicables en Suisse, Allemagne, Irlande et Italie restent globalement stables ;
- les taux applicables au Royaume-Uni et en Espagne baissent d'1% en moyenne.

**En conclusion, malgré une très légère baisse du taux global en France, l'écart avec les autres pays, qui était déjà significatif pour les années passées, se creuse encore pour 2015 avec l'Espagne et le Royaume-Uni.**

ooOoo

## Réglementation fiscale en vigueur en 2015

### 1. ENTREPRENEUR

	France	Allemagne	Italie	Royaume-Uni	Irlande	Espagne	Suisse
Résultat comptable	106 981 997	147 222 581	129 867 055	184 262 109	202 203 007	152 272 414	171 937 193
Résultat comptable avant impôts & taxes	197 100 000	219 625 600	201 100 000	223 794 857	224 500 000	217 126 423	222 667 300
Résultat comptable avant impôts & taxes et charges sociales	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000	232 267 300
Total impôts & taxes (1)	75 982 067	72 403 019	71 232 945	39 532 748	21 996 930	66 278 459	50 730 107
Total charges sociales et assimilés (2)	50 815 936	13 474 400	32 000 000	9 305 143	8 600 000	15 973 577	9 600 000
Total impôts & taxes, charges sociales et assimilés (1+2)	126 798 003	85 877 419	103 232 945	48 837 891	30 596 930	82 252 036	60 330 107
Taux global d'imposition (A)	39%	33%	35%	18%	10%	31%	23%
<i>Dont taxes sectorielles</i>	33%	13%	15%	0%	1%	49%	1%
<i>Dont taxes générales</i>	67%	87%	85%	100%	99%	51%	99%

<b>Taux global des impôts &amp; taxes, charges sociales et participation des salariés (B)</b>	<b>54%</b>	<b>37%</b>	<b>44%</b>	<b>21%</b>	<b>13%</b>	<b>35%</b>	<b>26%</b>
---	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

### 2. PRODUCTEUR-DISTRIBUTEUR

	France	Allemagne	Italie	Royaume-Uni	Irlande	Espagne	Suisse
Résultat comptable	28 872 903	51 955 237	41 937 427	67 206 657	79 897 288	47 070 926	63 859 476
Résultat comptable avant impôts & taxes	67 700 000	81 496 930	70 150 000	84 050 600	84 482 500	79 966 184	83 037 300
Résultat comptable avant impôts & taxes et charges sociales	99 200 000	93 287 030	98 150 000	92 192 600	92 007 500	93 943 064	91 437 300
Total impôts & taxes (1)	32 202 510	29 541 693	28 212 573	16 843 943	4 396 933	33 963 596	19 177 824
Total charges sociales et assimilés (2)	38 634 587	11 790 100	28 000 000	8 142 000	7 525 000	13 976 880	8 400 000
Total impôts & taxes, charges sociales et assimilés (1+2)	70 837 097	41 331 793	56 212 573	24 985 943	11 921 933	47 940 476	27 577 824
Taux global d'imposition (A)	48%	36%	40%	20%	5%	42%	23%
<i>Dont taxes sectorielles</i>	64%	24%	29%	0%	4%	72%	2%
<i>Dont taxes générales</i>	36%	76%	71%	100%	96%	28%	98%

<b>Taux global des impôts &amp; taxes, charges sociales et participation des salariés (B)</b>	<b>71%</b>	<b>44%</b>	<b>57%</b>	<b>27%</b>	<b>13%</b>	<b>51%</b>	<b>30%</b>
---	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

### 3. DISTRIBUTEUR

	France	Allemagne	Italie	Royaume-Uni	Irlande	Espagne	Suisse
Résultat comptable	12 360 896	36 438 220	29 240 491	48 284 371	56 038 711	28 358 859	45 890 120
Résultat comptable avant impôts & taxes	50 950 000	59 256 315	52 425 000	60 793 729	61 053 750	58 334 743	59 852 300
Résultat comptable avant impôts & taxes et charges sociales	68 950 000	65 993 515	68 425 000	65 446 300	65 353 750	66 321 532	64 652 300
Total impôts & taxes (1)	34 698 556	22 818 095	23 184 509	12 509 357	4 834 768	31 044 222	13 962 180
Total charges sociales et assimilés (2)	22 400 548	6 737 200	16 000 000	4 652 571	4 300 000	7 986 789	4 800 000
Total impôts & taxes, charges sociales et assimilés (1+2)	57 099 104	29 555 295	39 184 509	17 161 929	9 134 768	39 031 010	18 762 180
Taux global d'imposition (A)	68%	39%	44%	21%	8%	53%	23%
<i>Dont taxes sectorielles</i>	60%	31%	35%	0%	4%	79%	2%
<i>Dont taxes générales</i>	40%	69%	65%	100%	96%	21%	98%

<b>Taux global des impôts &amp; taxes, charges sociales et participation des salariés (B)</b>	<b>83%</b>	<b>45%</b>	<b>57%</b>	<b>26%</b>	<b>14%</b>	<b>59%</b>	<b>29%</b>
---	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

(A) Total impôts & taxes / résultat comptable avant impôt

(B) Total impôts & taxes + charges sociales et assimilés / résultat comptable avant impôts & taxes, charges sociales et assimilés